

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-32-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise DELAUNAY, ZI des Châtelets – 1 Rue des Osmeaux – 28100 DREUX, pour le déménagement d'une maison d'habitation située 36 Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le lundi 20 juillet 2020 de 8h à 18h,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit devant le 36 Quai Henri Chardon le lundi 20 juillet 2020 afin de permettre l'installation d'un camion de 10 mètres destiné au déménagement.

**Article 2 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 07 juillet 2020

Pour le Maire  
L'adjointe par délégation

Christiane TINCELIN

